

Séance du lundi 17 juin 2024

Date de la convocation: 06/06/2024

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,

Présents : 9

Présents : Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Sylvie AFANYAN, Céline PROUTEAU, Benjamin BIERNAT, Cedric THOMAS, Assia KASSE, Cindy MAILLOT, Eric SURMONT

Votants : 9

Représentés : Julien BESSE par Yves BRODARD

Excusés : Méline JEAN, Eric CHERIER, Christelle PANNIER, Jean-Luc LE MIGNON, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie AFANYAN

DLIB_2024_06 - Objet : approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n 2023.9b portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu les décisions modificatives s'y rapportant,

Vu le principe d'approuver, par l'assemblée délibérante, le résultat du compte de gestion avant celui du compte administratif,

Vu les éléments du compte de gestion 2023 par le Service de gestion Comptable de Coulommiers, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 comprenant :

- Les résultats des comptes de l'exercice 2023, notamment résumés ainsi :

- o Excédent de la section d'investissement de 196,01 €
- o Excédent de la section de fonctionnement de 66 280,04 €
- o Soit un total excédentaire pour 66 476,05 €

- les résultats de clôture de l'exercice précédent et l'affectation du résultat, donne un résultat de clôture de l'exercice 2023, notamment résumés ainsi :

- o Pour la section d'investissement : - 57 142,87 €

AGEDI Dépôt Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2024 077-257703363-20240617-DLIB_2024_06-DE

- o Pour la section de fonctionnement : + 106 947,36 €
- o Soit un résultat total de clôture de l'exercice s'établissant à 49 804,49 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide d'admettre les opérations effectuées par le Service de Gestion Comptable de Coulommiers sur l'exercice 2023 pour les montants et résultats énoncés ci-dessus.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Cédric THOMAS
Président du SIRP GLM

Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le
publié ou notifié le

AGEDI Dépôt Préfecture de MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/06/2024 077-257703363-20240617-DLIB_2024_06-DE